



PLAIDOYER USEP

POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE 1^{er} DEGRE

DE L'ECOLE PUBLIQUE

La démocratisation du sport sous-entend une politique nationale qui s'adresse à toute la population et à tous les niveaux de pratique. Le sport a des vertus lorsqu'il est appréhendé comme vecteur d'éducation, de libération, permettant à chacun(e) de développer ses capacités inventives et créatrices, sa liberté d'agir, de s'exprimer, de se dépasser. Une politique sportive doit réaffirmer la laïcité, la mixité sociale et la place des femmes dans la pratique sportive et associative.

Dans une société où les jeunes sont parfois en perte de repères, en souffrance dans un contexte difficile, le goût de la pratique sportive et de l'engagement associatif leur donne l'occasion de prendre des initiatives, des responsabilités, de faire des choix de manière éclairée, tout simplement de s'impliquer dans la vie de la cité.

La capacité d'agir au sein d'une démocratie participative et contributive est un élément constitutif du vivre ensemble. Créer les conditions pour la faire vivre dès le plus jeune âge permet de favoriser les effets dans la vie de tous les jours : estime de soi, meilleure compréhension de l'Autre, échange de points de vue, critique constructive, implication dans la vie citoyenne,...

Ainsi, le sport scolaire proposé aux plus jeunes enfants répond aux enjeux de réussite éducative, de santé, de cohésion sociale.

La lutte contre la sédentarité passe par une plus grande accessibilité aux activités sportives

La moitié des enfants français ne pratique des activités physiques et sportives que par l'intermédiaire de l'École, c'est pourquoi la synergie Education Physique et Sportive et USEP doit être entretenue. Si l'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives commence à l'école il n'en est pas moins primordial d'élargir la culture sportive des enfants à d'autres pratiques : celles proposées à l'occasion du temps périscolaire, celles proposées par le monde sportif fédéral, celles qui s'organisent au sein du milieu familial. En développant des partenariats constructifs avec les fédérations sportives et les collectivités territoriales, l'USEP est le partenaire privilégié pour établir la passerelle entre l'école et le sport civil.





Le parcours sportif contribue au parcours de réussite scolaire

Ce sont les valeurs de l'école de la République qui sont au cœur de notre pratique sportive associative. Le sport scolaire favorise l'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilité. Il apprend le respect de soi-même, le respect de la règle, le respect de l'arbitre, le respect de l'adversaire. Privilégiant l'engagement collectif, il valorise la coopération et permet l'épanouissement de la solidarité collective.

Le sentiment d'appartenance et de cohésion sociale contribue au vivre ensemble

Par l'implication des enfants dans l'organisation de rencontres et dans la vie de l'association, le sport scolaire favorise des espaces de socialisation, de concertation, de débat, participant ainsi à la formation du citoyen sportif. Il contribue à l'égalité des chances car tous les élèves ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Une communauté d'action pour mieux agir

Les responsables associatifs de l'USEP sont majoritairement enseignants car les activités de sport scolaire initiées à l'école donnent du sens aux apprentissages. Cependant, l'organisation des temps périscolaires est l'occasion de regrouper des acteurs multiples (parents, collectivités, clubs sportifs,...) autour d'un projet commun. Celui de s'organiser dans le but de garantir, à tous les enfants, un accès facilité et plus égalitaire aux activités sportives.

Ainsi, pour développer une politique, du local au national, en faveur du sport scolaire des écoles primaires publiques, une série de mesures concrètes peuvent être envisagées pour répondre aux défis à relever.

Développer la pratique de sport scolaire dans les écoles publiques :

- Inciter à la création d'une association sportive USEP dans chaque école par la mise en place d'un référent « association et sport scolaire 1er degré USEP » à l'échelle d'un bassin de collège de secteur : ce référent de proximité ayant pour mission d'aller rencontrer les écoles non affiliées et de dynamiser la création et l'animation des associations USEP.
- Aider financièrement la prise de licence USEP notamment pour les enfants des quartiers prioritaires.
- Faciliter la mise en œuvre de formations USEP pour les enseignants tant en formation initiale (Ecole Supérieure des Professeurs des Ecoles) qu'en formation continue y compris des formations à l'échelle locale pour favoriser la création de communautés éducatives.
- Favoriser la mise en place d'un référent sport scolaire 1er degré USEP par académie ou par région pour coordonner la politique du Ministère de l'éducation nationale avec les projets des collectivités locales et ainsi développer les actions et les formations.

03/02/2017



Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

3, rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07

Tel. : 01.43.58.97.75 ou 90 - Fax : 01.43.58.97.74



Intégrer le parcours sportif dans le parcours de réussite scolaire :

- Elaborer un contrat d'apprentissage avec l'enfant dans une activité sportive ou associative et l'intégrer à son évaluation globale.
- Envisager un brevet sport scolaire USEP de « jeune officiel » (arbitre, organisateur, responsable, ...) délivré au cycle 3 (qui serait validé par 2 paliers à passer, l'un en élémentaire et l'autre au collège)

Faciliter l'accessibilité aux activités sportives pour les enfants :

- Permettre que la licence USEP offre une passerelle gratuite avec les clubs sportifs pour quelques premières séances.
- Faciliter la mise en œuvre des formations USEP en direction des acteurs du temps périscolaire pour porter les activités de sport scolaire au cœur des Projets Educatifs De Territoires.
- Développer le modèle de rencontre sportive USEP inclusive (accessible à toutes et tous quelles que soient ses potentialités) notamment au sein du cycle 3.

Favoriser et valoriser l'engagement associatif :

- Au niveau des enfants : envisager l'accueil des conseils d'enfants usépiens dans les instances de décisions (conseil d'école, d'établissement, conseil des collectivités,...)
- Au niveau des adultes : reconnaissance de l'engagement associatif, dans les parcours professionnels des enseignants comme des parents par un accès facilité aux formations USEP, des compensations de décharge ou crédits temps, une reconnaissance Validation des Acquis d'Expérience (en lien avec le compte d'engagement citoyen), une prise en compte positive de l'engagement associatif dans la formation et tout au long de la carrière professionnelle.

Le comité directeur national USEP